



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aide médicale

Question écrite n° 44817

Texte de la question

M. Jean-Michel Dubernard attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur un appel des médecins gynécologues lancé à l'occasion du MEDEC, le 8 mars dernier, lors d'une réunion organisée à l'initiative de l'association « Equilibres et Populations » sur la mortalité maternelle dans le monde. Cet appel, relayé par l'Académie nationale de médecine, vise à un meilleur usage par la France de l'aide publique au développement. En effet, douze ans après le lancement de la campagne internationale pour une maternité sans risque et cinq ans après le plan d'action adopté par la conférence des femmes à Pékin, 600 000 femmes continuent, chaque année dans le monde, à mourir de complications associées à la grossesse et à l'accouchement, tandis que quinze millions restent handicapées à vie. Ces mêmes complications sont à l'origine de trois millions d'enfants mort-nés et du décès de trois autres millions pendant la première semaine de vie. Plus de 98 % de tous ces décès surviennent dans les pays pauvres, où le taux de mortalité maternelle est dix-huit fois plus élevé que dans les pays développés. Donner à chaque femme le pouvoir de prendre librement ses décisions en matière de procréation, par un accès volontaire à des informations et à des services de santé de qualité où tous les soins essentiels seraient disponibles en cas de complication, permettrait de faire progresser la maternité sans risque. Ainsi, ne conviendrait-il pas de redistribuer les budgets d'aide au développement au plus près du terrain : structures de santé de base, ONG locales ou internationales à vocation locale ? Il souhaiterait donc connaître, d'une part, l'avis du ministre sur ce sujet et, d'autre part, la suite qu'il entend donner à cet appel.

Texte de la réponse

La mortalité maternelle est un problème de santé publique qui retient l'attention de la communauté internationale, et celle de la France en particulier, depuis près de quinze ans. La réduction et la prévention de la mortalité maternelle sont des priorités retenues par le ministère des affaires étrangères et constituent un axe d'intervention fort et privilégié se traduisant par le développement de multiples projets abordant de façon globale la prévention des facteurs de risque : développement de la santé reproductive avec le FNUAP, promotion des femmes, protection des enfants pour prévenir l'excision des fillettes, scolarisation des filles, insertion économique et sociale par le microcrédit, structuration de la vie associative, développement de soins de qualité, formation de personnels, accès économique aux soins de qualité, lutte contre les maladies transmissibles, mise en place de structures capables de gérer l'approvisionnement en médicaments essentiels, en équipements, en fournitures sécurité transfusionnelle, nutrition. Des interventions ont été plus spécifiquement ciblées sur la réduction de la mortalité maternelle. Une enquête a suivi plus de 20 000 femmes à Abidjan, Bamako, Niamey, Nouakchott, Ouagadougou, Saint-Louis et Kaolack, en collaboration avec l'INSERM : elle a permis d'estimer la fréquence de la morbidité maternelle, d'évaluer les facteurs de risque de ces complications et d'aboutir à des recommandations sur le dépistage et les soins appropriés à mettre en oeuvre. Suite à cette enquête, un atelier s'est tenu à Dakar en décembre 1998, en vue d'émettre des propositions pour l'avenir. Ainsi, un « projet de création d'un réseau franco-africain compétent en matière d'urgences obstétricales » est en train de se mettre en place en collaboration avec la commission formation et recherche de la Société africaine de gynécologie et

obstétrique (SAGO), le Réseau africain de recherche en santé de la reproduction (RESAR) et l'INSERM (Paris). Le réseau permettra d'améliorer la qualité de la prise en charge des complications les plus graves de la grossesse et de l'accouchement (infections, hémorragies et dystocies) dans les services de référence. Ce processus alliera des actions au niveau des services de référence et de type recherche opérationnelle. Par ailleurs, un projet de création d'une filière de formation de sages-femmes est en train de se mettre en place en Haïti. Le Gouvernement se félicite de la mobilisation de la société civile et des professionnels de santé pour participer à la réduction de la mortalité maternelle dans la zone de solidarité prioritaire. Dans cet esprit, tout projet décentralisé qui s'appuie sur le renforcement des systèmes de santé s'inscrit dans cette approche globale, vise à développer les volets énumérés ci-dessus et vient en complémentarité de l'action de l'Etat. Cette potentialisation des efforts français, en lien avec ceux des autres bailleurs de fonds, est un gage de réussite, et la valorisation de ces expériences par l'échange d'informations accélérera l'évolution positive attendue.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Dubernard](#)

Circonscription : Rhône (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44817

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2000, page 2264

Réponse publiée le : 17 juillet 2000, page 4267